



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars à 18h

2022/014

Présents : Denis FEGNE, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Sébastien ABADIE, Stéphanie MARQUEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Juliette SALANNE, Jean-Christophe MADELAINE, Caroline ECORCHON, Dominique GAYE, Héléne FRANCES, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Ingrid BOUTARFA. En visio : Michel DUHAMEL

Absents : Bernard JOUCLA (procuration pour Dominique GAYE), Jean TRILLE (pour Stéphanie MARQUEZ), Bruno CAZERES (pour Jean-Christophe MADELAINE), Serge ALMENDRO (pour Alexandre ARRIZABALAGA), Bernard LHOSSEIN (pour Denis FEGNE), Noémie DEUTSCH, Gisèle VINCENT, Laetitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Héléne FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 2 mars 2022

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AU SDE :
NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS A COMPTER DE L'EXERCICE 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes impose que les subventions d'équipement versées par les communes aux organismes publics (2041) soient amorties. A ce titre il rappelle que la commune procède à l'amortissement sur 15 ans des subventions versées au SDE.

Ainsi, sont actuellement amorties les immobilisations suivantes :

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTE	DOTATION DE L'ANNÉE
SDE-2020	éclairage public 2020	15 an(s)	10 182,00	2804172	877,00
2017-SDE	fonds libres éradication lampes mercure	15 an(s)	59 208,68	2804172	3 947,00
2018-SDE	TRAVAUX SDE 2018	15 an(s)	70 104,28	2804172	4 873,00
2019-SDE	particip horloge astronomique	15 an(s)	84 938,95	2804172	4 329,00
2020-SDE	TRAVAUX SDE 2020	15 an(s)	50 278,52	2804172	3 351,00
204-SDE-20	enfouissement réseau rue du pic du midi	15 an(s)	61 127,78	2804172	4 075,00
204172-SDE	SDE REMPLACEMENT CANDELABRES ET TRAVAUX EP 2021	15 an(s)	82 946,07	2804172	5 529,00
				2804172 Somme	28 681,00
2048-20-01	attribution compensation zone maye June 2020	15 an(s)	12 108,52	28048	807,00
				28048 Somme	807,00
				Grand Somme	27 388,00

Depuis 2016 la M14 prévoit une procédure facultative de neutralisation budgétaire de l'amortissement des seules subventions d'équipement. Ce dispositif spécifique vise à garantir le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne. En effet cette procédure de neutralisation s'opère comme suit :

- Constatation de l'amortissement des biens conformément au plan d'amortissement (dépense au compte 68, recette au compte 28),
- Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées (dépense au compte 198 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées", recette au compte 7768 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées").

Cette neutralisation permet donc à la collectivité de ne pas voir ses recettes de fonctionnement consommées par l'amortissement des subventions d'équipement. En effet un amortissement vise à économiser pour renouveler un équipement. Dans le cadre du SDE, l'équipement étant au SDE, il n'est pas opportun d'économiser pour un renouvellement qui n'interviendra pas.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la procédure de neutralisation des amortissements des subventions versées au SDE à compter de l'exercice 2022, et ce pour un montant égal aux amortissements de l'année qui seront ainsi neutralisés à 100 %.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 10 MARS 2022

de la publication le 10 MARS 2022

IBOS, le 10 MARS 2022

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,


Denis FEGNE

